Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260129-D_2026_1-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation : 24/01/2026
Date de publication : 30/01/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, NOURRY Jérôme, HERVE Karine, ROUPIE Aline, CADOR Adeline, THONIER Carole, CORNARD Guillaume.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EON-MARCHIX), Mme DORE Stéphanie (pouvoir à M. CORNARD), M. GARNIER Michaël (pouvoir à M. TAILLARD), Mme MICOINE Laure, Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France, M. LAHAYE Denis (pouvoir à Mme CADOR).

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme BOULIN Marie, M. COËFFIC Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EON-MARCHIX Ginette.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-1 – TRAVAUX SUR LE RESEAU DES EAUX PLUVIALES DE L'AVENUE ALEXIS REY

M. le Maire invite Mme LABEY Constance, adjointe Maîtrise d'Ouvrage chez SNCF RESEAU, à présenter les travaux hydrauliques prévus en gare de Montreuil-sur-Ille à compter de septembre 2026, et les travaux induits sur le réseau des eaux pluviales (EP) de l'avenue Alexis Rey.

1-Contexte général

La gare de Montreuil-sur-Ille est concernée en 2026 par une opération ferroviaire d'ampleur portée par SNCF Réseau, comprenant notamment la régénération de la voie ferrée n°3.

Les diagnostics techniques menés ces dernières années ont mis en évidence des dysfonctionnements hydrauliques récurrents au droit de la gare et du passage à niveau n° 13 (PN13), pouvant entraîner :

- des stagnations d'eau,
- des débordements en cas de fortes pluies,
- des impacts sur la sécurité ferroviaire et la pérennité des installations.

Dans ce contexte, des travaux hydrauliques structurants doivent être réalisés en parallèle des travaux ferroviaires.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260129-D_2026_1-DE

2-Description générale des travaux

Les travaux hydrauliques prévus en septembre 2026 portent sur trois volets complémentaires :

2.1-Remplacement de l'ouvrage hydraulique au droit du PN13

- Dépose de l'ouvrage existant, aujourd'hui sous-dimensionné.
- Création d'un dalot neuf en béton armé, dimensionné pour reprendre les débits actuels et futurs.
- Mise en place de regards d'extrémité.
- Adaptation de l'exutoire aval.

Ces travaux visent à supprimer durablement les risques d'inondation au droit du passage à niveau et des voies ferrées.

2.2-Travaux hydrauliques en gare

- Création d'un drainage longitudinal le long de la voie ferrée n°3.
- Reprise et entretien du drainage existant entre les voies n°1 et n°2.

Objectifs :

- assainissement durable de la plateforme ferroviaire,
- suppression des zones boueuses,
- amélioration de la stabilité des voies et des quais.

2.3-Raccordement au réseau communal d'eaux pluviales

Le principe technique retenu consiste à raccorder l'ouvrages hydraulique passant sous le passage à niveau au réseau d'eaux pluviales communal.

Ces travaux comprennent notamment :

- la pose d'une conduite d'eaux pluviales,
- la création et la reprise de regards,
- les réfections de voirie nécessaires,
- les opérations de marquage au sol associées.

Ces travaux sont réalisés dans la continuité du chantier ferroviaire, afin de garantir :

- la cohérence technique de l'ensemble,
- une optimisation des coûts,
- une limitation des nuisances et des interventions ultérieures.

3-Répartition des responsabilités

3.1-Commune de Montreuil-sur-Ille

Le raccordement des ouvrages hydrauliques au réseau communal d'eaux pluviales relève de la compétence de la commune de Montreuil-sur-Ille, au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260129-D_2026_1-DE

Il est précisé que l'ouvrage hydraulique concerné assure quasi exclusivement le transit des eaux pluviales communales d'un côté à l'autre du passage à niveau, sans usage propre au fonctionnement ferroviaire. À ce titre, le raccordement au réseau EP communal constitue bien un ouvrage relevant de la compétence communale, tant sur le plan technique que réglementaire.

Dans un souci de coordination des interventions, de sécurité des chantiers et d'optimisation des coûts, il est proposé que ces travaux soient réalisés dans le cadre du chantier ferroviaire programmé en 2026. Toutefois, la responsabilité et le financement de cette partie des travaux demeurent à la charge de la commune et feront l'objet d'une convention de financement dédiée (via un contrat de prestation).

3.2-SNCF Réseau

SNCF Réseau assure :

- la réalisation des travaux ferroviaires,
- la maîtrise d'œuvre et la coordination globale du chantier,
- la réalisation des travaux hydrauliques ferroviaires,
- la réalisation des travaux de raccordement au réseau communal pour le compte de la commune. Une convention de financement dédiée (contrat de prestation) sera établie afin de formaliser ce montage.

3.3-Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)

Des portions de conduites amiantées abandonnées, appartenant à la CEBR, doivent être déposées dans le cadre du chantier. Ces travaux feront l'objet d'un financement spécifique par la CEBR et ne sont pas à la charge de la commune.

4-Calendrier prévisionnel

- Période de réalisation des travaux ferroviaire : début septembre à début novembre 2026 (S36 à S45).
- Travaux de remplacement de l'ouvrage hydraulique : weekend S40/41 2026 (3-4 octobre).
- Travaux de raccordement réalisés lors d'une opération coordonnée avec le chantier ferroviaire, selon calendrier proposé par l'entreprise adjudicataire.

5-Estimation financière – part communale

Le coût estimatif des travaux de raccordement au réseau communal d'eaux pluviales est établi sur la base d'un devis détaillé et d'un bordereau de prix associé.

- Montant total estimatif : 87 694,23 € HT – 105 233.08 TTC

Ce montant comprend notamment les postes suivants :

5.1-Détail estimatif des travaux

PB100 – Installation de chantier - Participation
PB101 – Etudes d'exécution Ouvrage d'Art – Participation

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260129-D_2026_1-DE

PB121 – Pose d'assainissement eaux pluviales (au mètre linéaire)
Ce poste comprend :

- le marquage et le piquetage des réseaux existants,
- la démolition de voirie,
- le terrassement en tranchée, y compris le blindage,
- la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose en gravier 4/6,
- la fourniture et la pose de canalisation en béton armé Ø 800 (type BA 135),
- l'enrobage de la canalisation en gravier 4/6,
- le remblaiement en matériaux sains de type GNT 0/31,5 (Grave Non Traitée),
- le raccordement sur regards existants ou à créer,
- les essais et contrôles sur le réseau (inspection caméra, essais de compactage de la tranchée).

PB124 – Fourniture et pose de regards (à l'unité)
Ce poste comprend :

- la fourniture et la pose d'un regard en béton armé Ø 800,
- la fourniture et la pose d'un tampon fonte de classe D400,
- la création d'un regard sur le réseau communal existant.

PB125 – Réfection de voirie lourde (au m²)

- réfection de la voirie en structure lourde (GB + BBSG 0/10) à l'issue des travaux.

PB126 – Reprise du marquage au sol (forfait)

- remise en état du marquage au sol impacté par les travaux.

Ces postes intègrent l'ensemble des sujétions nécessaires à une remise en état complète et conforme des ouvrages et des voiries concernées.

6-Intérêt du projet pour la commune

Ce projet permet :

- de sécuriser durablement la gestion des eaux pluviales au droit de la gare et du passage à niveau,
- de limiter les risques d'inondation et de dégradations,
- de bénéficier d'une opportunité de mutualisation des travaux avec le chantier ferroviaire,
- d'inscrire l'opération dans une démarche éligible à des dispositifs de subvention.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260129-D_2026_1-DE

A la suite de cette présentation, M. le Maire expose :

- *le devis relatif aux travaux de réfection du réseau des eaux pluviales de l'avenue Alexis Rey ;*

RESEAU - TIERS

Etablissement demandeur	Commune de Montreuil Sur Ille
Objet de la prestation	Travaux de pose et de raccordement d'une conduite EP
Devis établi le (Validité de l'offre 3 mois)	15/12/2025

Rédacteur de l'estimation (responsable d'affaire)

Nom	CHATENET
Prénom	Stéphane
Téléphone	06 07 63 21 76
Mail	stephane.chatenet@reseau.sncf.fr

Devis
Envoi contrat client

REFERENCE
Devis RG 00923 2025 MX 13345 n°
CHA-1-MONTREUIL

Désignation des achats et fournitures IP	QUANTITES	UNITES	P.T en €
Installation de chantier	1,00	Forfait	2 351,65 €
Etudes d'exécution - Ouvrage d'Art	1,00	Forfait	3 624,25 €
Pose d'assainissement EP	50,00	ml	49 186,25 €
Fourniture et pose de regard BA pour canalisation Béton Ø800 + Tampon fonte D400 (Dont 1 regard à créer sur réseau existant communal)	3,00	L'unité	9 630,15 €
Réfections de voirie lourde - GB + BBSG 0/10	100,00	m2	9 940,60 €
Reprise marquage au sol	1,00	Forfait	826,40 €
TOTAL Achats Travaux + Fournitures + Prestations (1)*			75 591,50 €
TOTAL Matières issues des magasins SNCF (2) *			- €
PRESTATIONS DE SECURITE ET LOGISTIQUE**	QUANTITES	UNITES	P.T en €
TOTAL PRESTATIONS DE SECURITE ET LOGISTIQUE (3) *			- €
Maîtrise d'oeuvre	QUANTITES	UNITES	P.T en €
TOTAL Maîtrise d'oeuvre (4) *			3 098,05 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	QUANTITES	UNITES	P.T en €
TOTAL Assistance à Maîtrise d'ouvrage (5) *			1 032,68 €
Redevance (Taux Corporate) (6) - total pour mémoire			7 972,00 €
Prix de vente TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)		Euros	87 694,23 €

Conditions économiques	2025 / 12
Indice de référence	
période d'intervention	
Commentaires	

SNCF RESEAU

N°TVA intracommunautaire

SNCF Réseau, société anonyme au capital social de 500 000 000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 412 280 737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau à Saint- Denis (93200)

- *le plan de financement prévisionnel de l'opération ;*

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	4 130.73 €	DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	70 155.38 €
Etudes	3 624.25 €	Fonds propres	17 538.85 €
Travaux	79 939.25 €		
Total	87 694.23 €	Total	87 694.23 €

- *le contrat de prestation à conclure avec SNCF RESEAU.*

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260129-D_2026_1-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 14 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 14 pour) :

- VALIDE la réalisation des travaux sur le réseau des eaux pluviales de l'avenue Alexis Rey consécutifs aux travaux hydrauliques qui seront réalisés en 2026 en gare de Montreuil-sur-Ille par SNCF RESEAU ;

- VALIDE le contrat de prestation proposé par SNCF RESEAU portant assistance à la commune et mission de sécurité ferroviaire ;

- PRECISE que des crédits d'investissement seront affectés au programme n° 168 « Voirie » aux budgets 2026 et suivants selon le montant définitif et le calendrier de réalisation de l'opération ;

- VALIDE et ARRÊTE le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire ;

- SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine au titre de la DSIL ;

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération (notamment le contrat de prestation).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme EON-MARCHIX

Le Maire, Yvon TAILLARD

Délibération exécutoire à la date de publication.

